

Au terme des deux épreuves, les cotations de chaque candidat ayant obtenu un minimum de 50 % dans chacune des épreuves seront additionnées. Seul(e)s les candidat(e)s obtenant un total général d'au moins 60 % pourront être versé(e)s dans la réserve de recrutement, d'une validité de deux ans.

Les candidatures (CV, lettre de motivation, copie des titres requis et extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois) seront adressées par courrier postal pour le 15 septembre 2020 au plus tard à Madame Angela **QUARANTA**, Présidente du C.P.A.S, rue Grande 75 à 4460 Grâce-Hollogne.

PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE,

Le Directeur général,

André MATHIENNE

La Présidente,

Angela QUARANTA